



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**SOURIEZ,  
VOUS ÊTES ASSURÉS.**

**ÉTUDIANTS,**  
Votre assurance maladie,  
est simple, gratuite  
et automatique.

**ameli.fr**

# ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, votre couverture santé est garantie : c'est simple, gratuit et automatique.

À partir de vos 18 ans, vous ne dépendez plus de la sécurité sociale de vos parents, vous devenez un assuré autonome.

- > Vous êtes automatiquement pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie.
- > Vous dépendez toujours de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

Ainsi, si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « bons réflexes » de l'Assurance Maladie pour être bien remboursé de vos frais médicaux :



1

**Mettez à jour  
votre carte Vitale**

(dans une pharmacie,  
dans votre caisse  
d'assurance maladie...)



2

**Créez  
votre compte ameli**

sur [ameli.fr](https://ameli.fr) ou  
sur l'appli ameli



3

**Envoyez  
votre RIB personnel**

par courrier, accompagné de  
votre N° de sécurité sociale,  
à la caisse d'assurance maladie  
de votre lieu de résidence



5

**Optimisez vos remboursements**

en adhérant à une mutuelle complémentaire,  
celle de vos parents ou une autre



4

**Déclarez  
votre médecin traitant**

## ET GARDEZ LES BONS REFLEXES D'UN ASSURÉ :

- > Mettez votre carte Vitale à jour **tous les ans** : chez le pharmacien ou sur une borne dans une caisse d'assurance maladie.
- > **Identifiez-vous** sur tous les documents que vous transmettez à votre caisse d'assurance maladie en indiquant toujours votre numéro de sécurité sociale.
- > Informez systématiquement votre caisse d'assurance maladie **d'un changement de situation** : nouvelle adresse, nouveau RIB, mariage, naissance...

# SPÉCIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

## VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr) afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1

### INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : [ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR](http://ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR)



Saisissez les informations **obligatoires**

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



- Déposez les pièces justificatives **obligatoires**
- Passeport / carte d'identité
    - Titre de séjour
  - Copie intégrale de l'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
  - Attestation de scolarité pour l'année en cours
  - Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
    - IBAN
  - Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

### CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL



Téléchargez votre attestation **provisoire** d'affiliation à la Sécurité sociale



Déposez les pièces justificatives **manquantes ou non conformes** dans votre espace personnel



Dès que vous recevez un message vous attribuant votre n° de Sécurité sociale (NIR)...



... téléchargez votre attestation **définitive** d'affiliation à la Sécurité sociale

3

## UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES AFIN D'ÊTRE VITE ET BIEN REMBOURSÉ



Optimisez vos remboursements en adhérant à une mutuelle complémentaire



Déclarez un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin en France



Demandez votre carte Vitalité en fournissant vos pièces justificatives

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Ouvrez votre compte personnel **ameli** sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ou via l'application **ameli**

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## L'APPLI AMELI

**Votre espace personnel sécurisé est accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.**



- > **Consultez** vos remboursements de soins ;
- > **Téléchargez** votre attestation de droits ;
- > **Commandez** votre **carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- > **Commandez** votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** ;
- > **Actualisez et gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...);
- > **Interrogez amelibot** (le chatbot de l'Assurance Maladie, qui répond à toutes vos questions et vous guide dans vos démarches en ligne) ou **posez vos questions par e-mail directement à un conseiller** ;
- > **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- > **Localisez la borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour** votre carte Vitale.

## LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous partez faire des études, en stage, en week-end ou en vacances dans un **pays de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni** ?



Pensez à commander à l'avance votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. Elle permet la prise en charge de vos frais de santé pour les soins imprévus et peut vous éviter l'avance des frais.

## VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?



- > **Depuis le forum ameli** ;
- > **Par mail** depuis votre **compte ameli**, rubrique « Ma messagerie » ;
- > **Par téléphone** au 36 46 [service gratuit + prix appel] du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 [sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller bilingue] ;
- > **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie** de votre lieu de résidence.

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

